

4.2 Objectifs du projet

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

le,

Signature



ARCHITECTE:

cap
atelier cap architecture

INDICE:

ANN02

Construction d'un immeuble de logement
6 à 12 Rue du Général de Gaulle - Rue Gustave Eiffel - 94060 La Queue-en-Brie

DATE : 06/11/2020

PLAN DE SITUATION 1/16000e

ECHELLE :

MAITRE D'OUVRAGE

Bouygues Immobilier
Créateur de mieux vivre



Vue A - mai 2019



Vue B - mai 2019



Vue C - mai 2019

ARCHITECTE:


INDICE:
 ANN03

Construction d'un immeuble de logement
 6 à 12 Rue du Général de Gaulle - Rue Gustave Eiffel - 94060 La Queue-en-Brie
 PHOTOGRAPHIES DE LA ZONE D'IMPLANTATION

DATE : 06/11/2020
 ECHELLE :

MAITRE D'OUVRAGE

 Créateur de mieux vivre



ARCHITECTE:

cap
atelier cap architecture

INDICE:

ANN04

Construction d'un immeuble de logement
6 à 12 Rue du Général de Gaulle - Rue Gustave Eiffel - 94060 La Queue-en-Brie

PLAN DU PROJET RDC

DATE : 13/11/2020

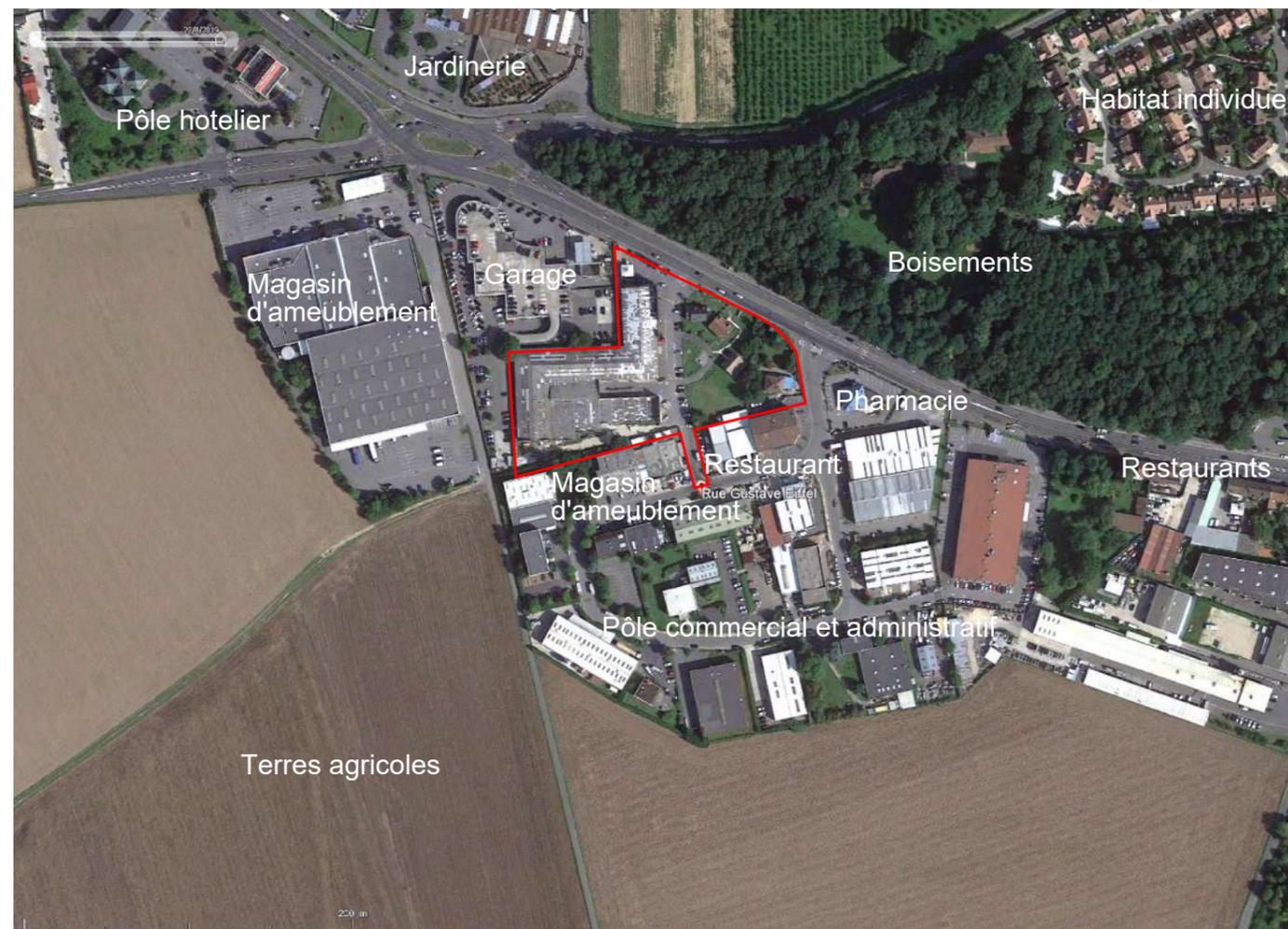
ECHELLE : 1:650

MAITRE D'OUVRAGE

Bouygues Immobilier
Créateur de mieux vivre



Date : 2009
 Source : Google EARTH Pro
 Echelle : 1/2000^e



Date : 2019
 Source : Google EARTH Pro
 Echelle : 1/2000^e

ARCHITECTE:

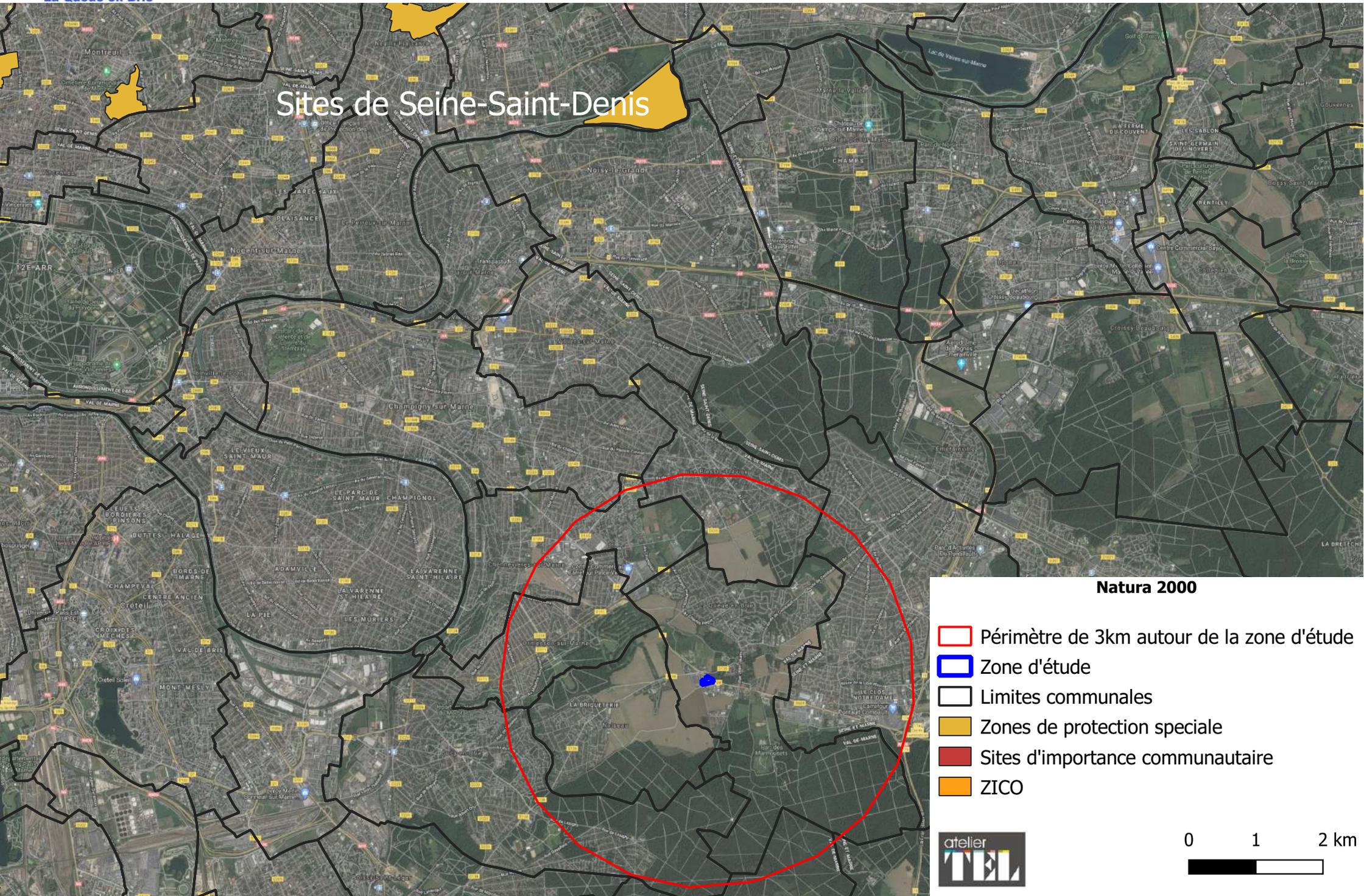

INDICE:
 ANN05

Construction d'un immeuble de logement
 6 à 12 Rue du Général de Gaulle - Rue Gustave Eiffel - 94060 La Queue-en-Brie
 PHOTOGRAPHIES AERIENNES

DATE : 06/11/2020
 ECHELLE :

MAITRE D'OUVRAGE

 Créateur de mieux vivre



Sites de Seine-Saint-Denis

Natura 2000

-  Périmètre de 3km autour de la zone d'étude
-  Zone d'étude
-  Limites communales
-  Zones de protection speciale
-  Sites d'importance communautaire
-  ZICO



Bouygues Immobilier
Commune de La-Queue-en-Brie



CONSTRUCTION D'UN PROGRAMME IMMOBILIER MIXTE
8-10-12-14 RUE DU GENERAL DE GAULLE
94510 LA QUEUE EN BRIE

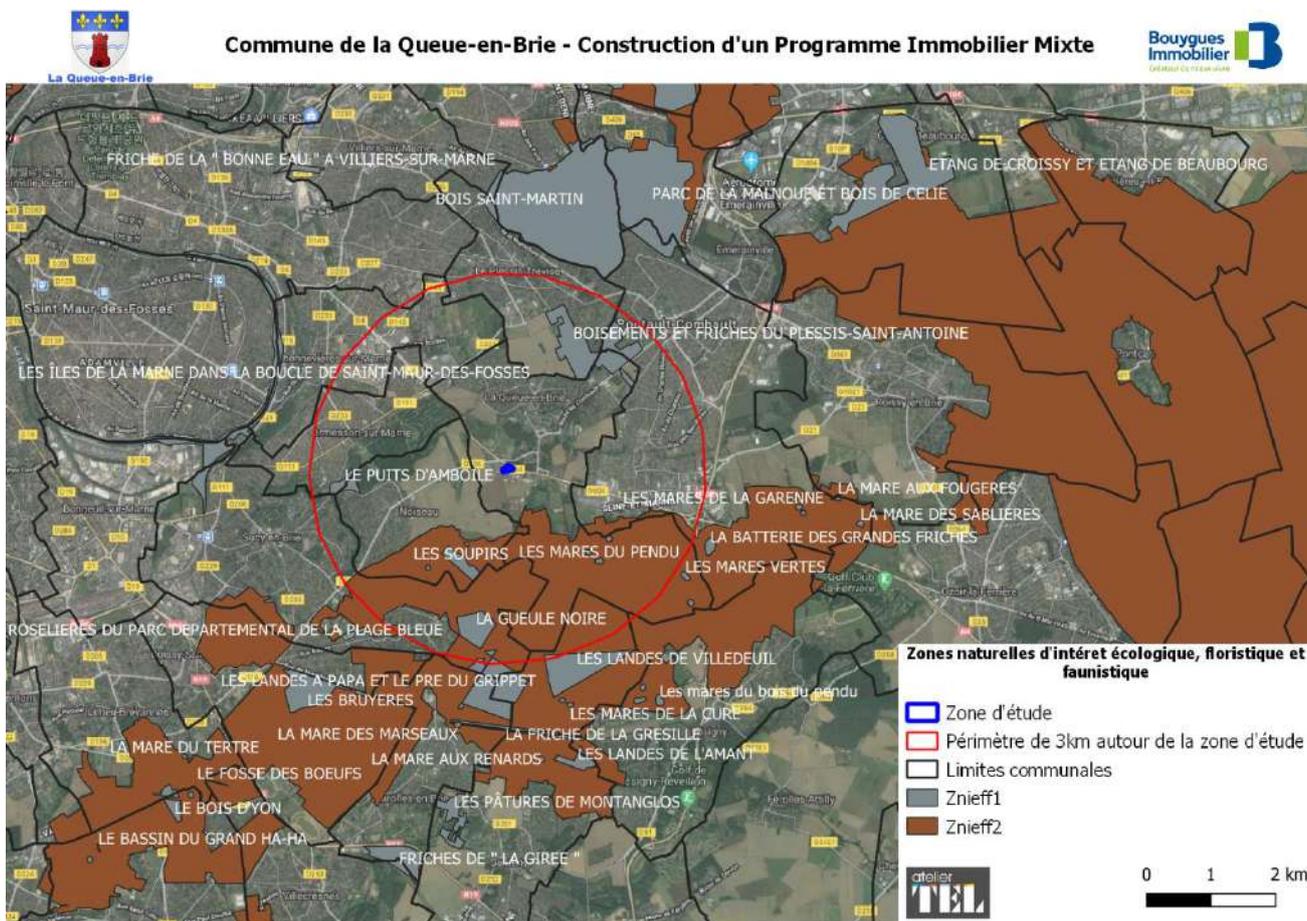
**ILLUSTRATION DE LA SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE
DE LA ZONE D'IMPLANTATION ENVISAGEE**

Table des matières

1. Situation du site par rapport :	3
1.1 ZONE NATURELLE D'INTERET ECOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE DE TYPE I OU II (ZNIEFF)	3
ZNIEFF DE TYPE I	3
ZNIEFF DE TYPE II	3
1.2 ARRETE DE BIOTOPE.....	4
1.3 PARC NATIONAL, RESERVE NATURELLE (NATIONALE OU REGIONALE), ZONE DE CONSERVATION HALIEUTIQUE OU UN PARC NATUREL REGIONAL	5
1.4 PLAN DE PREVENTION DU BRUIT, ARRETE OU LE CAS ECHEANT, EN COURS D'ELABORATION.....	6
1.5 BIEN INSCRIT AU PATRIMOINE MONDIAL OU SA ZONE TAMPON, UN MONUMENT HISTORIQUE OU SES ABORDS OU UN SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE.....	7
1.6 UNE ZONE HUMIDE AYANT FAIT L'OBJET D'UNE DELIMITATION.....	8
1.7 PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES (PPRN) OU PAR UN PLAN DE PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (PPRT)	9
1.8 SITES ET SOLS POLLUES	10
1.9 ZONE DE REPARTITION DES EAUX	11
1.10 PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE D'UN CAPTAGE D'EAU DESTINE A LA CONSOMMATION HUMAINE OU D'EAU MINERALE NATURELLE.....	12
1.11 SITE CLASSE / INSCRIT.....	13
1.12 NATURA 2000	14
2. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles	15
2.1 RESSOURCES	15
2.2 MILIEU NATUREL.....	15
Schéma de cohérence écologique de 2013	15
2.3 RISQUES.....	16
2.4 NUISANCES.....	16
2.5 EMISSIONS.....	17
2.6 PATRIMOINE / CADRE DE VIE / POPULATION.....	17

1. SITUATION DU SITE PAR RAPPORT :

1.1 ZONE NATURELLE D'INTERET ECOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE DE TYPE I OU II (ZNIEFF)



ZNIEFF DE TYPE I

La zone d'étude se situe à 1200 mètres de la ZNIEFF I LES SOUPIRS (110001705).

La zone d'étude se situe à 1700 mètres de la ZNIEFF I LES MARES DU PENDU (110001726).

La zone d'étude se situe à 1700 mètres de la ZNIEFF I LES BOISEMENTS ET FRICHES DU PLESSIS SAINT-ANTOINE (110020456).

La zone d'étude se situe à 2225 mètres de la ZNIEFF I LA GUEULE NOIRE (110001711).

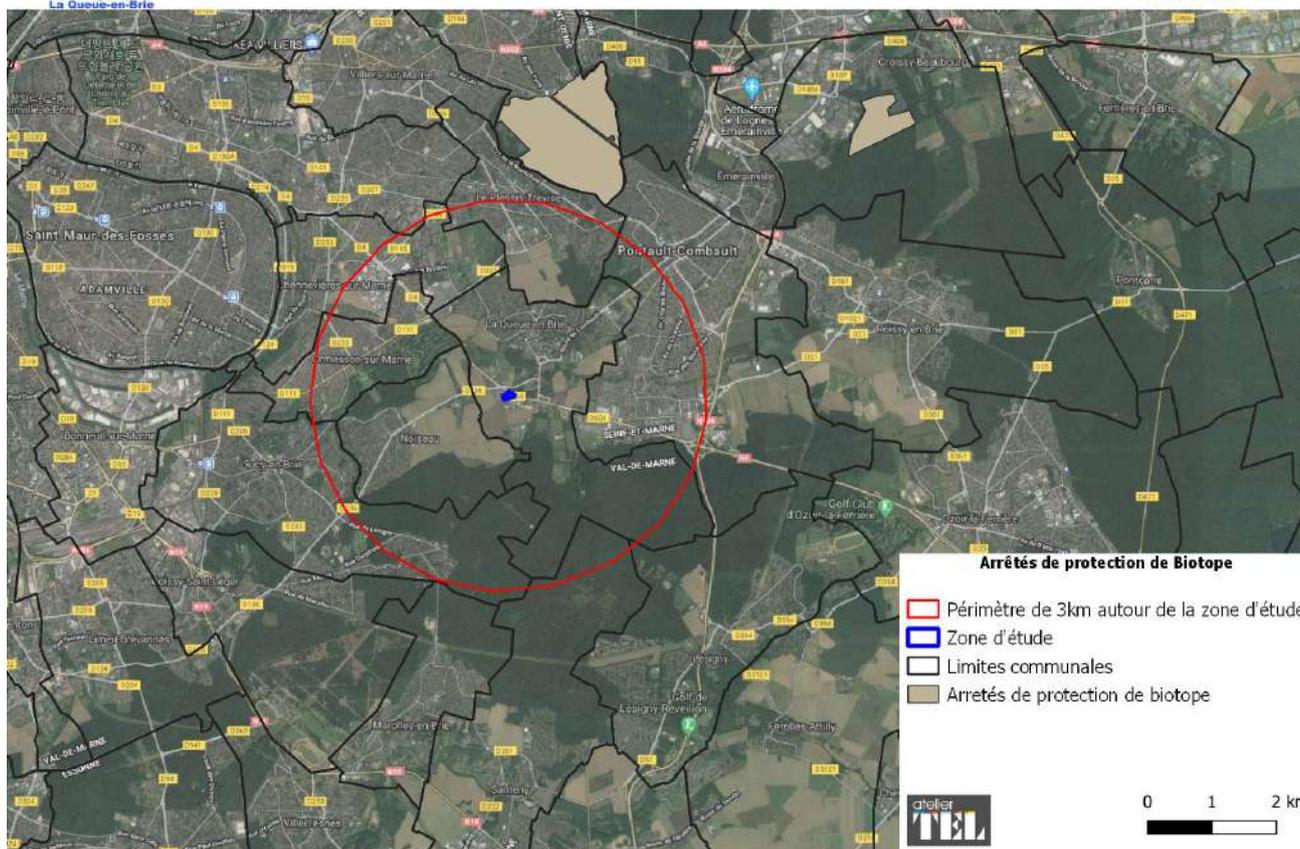
ZNIEFF DE TYPE II

La zone d'étude se situe à 600 mètres de la ZNIEFF II BOIS NOTRE-DAME, GROSBOIS ET DE LA GRANGE (110001703).

1.2 ARRETE DE BIOTOPE



Commune de la Queue-en-Brie - Construction d'un Programme Immobilier Mixte



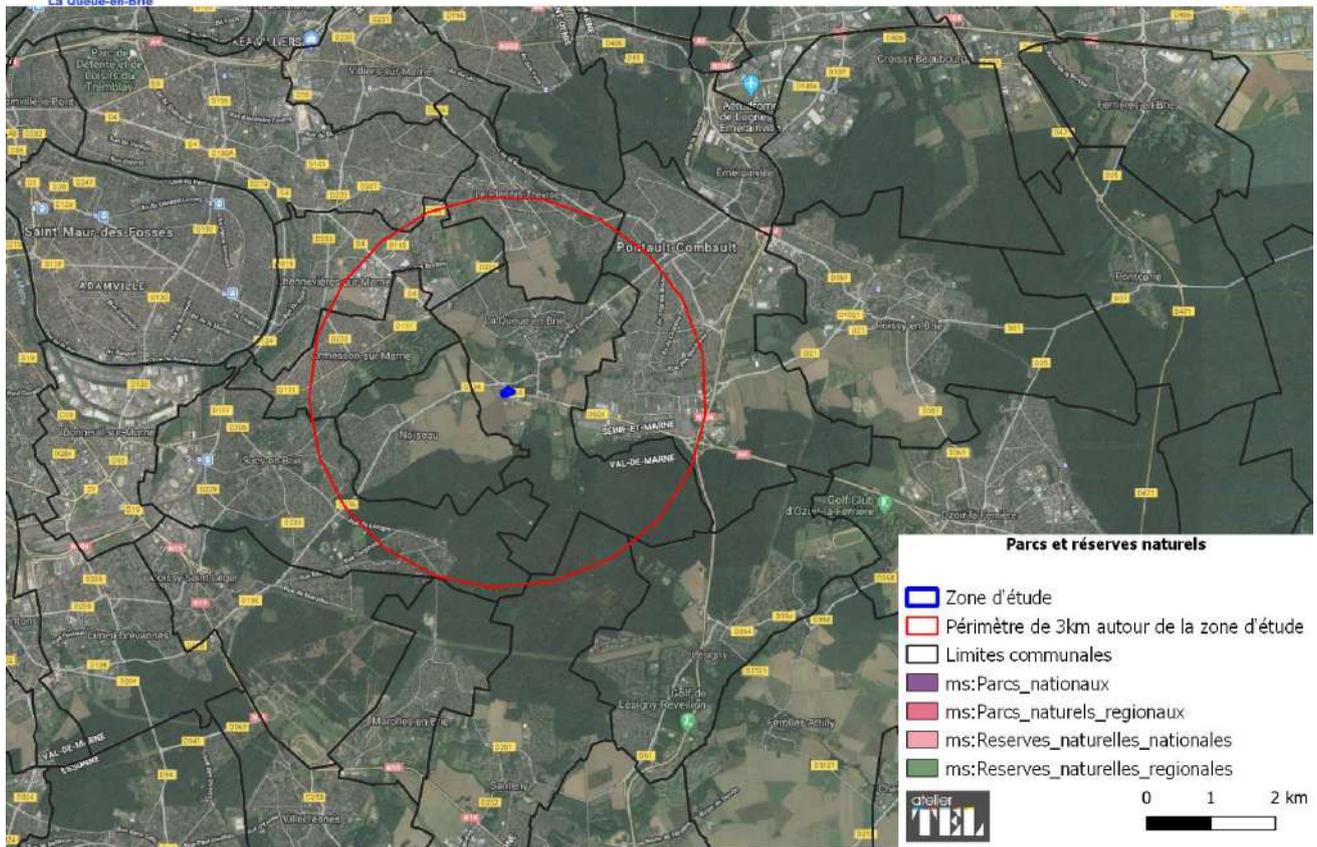
Le site n'est pas situé à moins de 3 km d'un périmètre ayant l'objet d'un arrêté de protection de biotope.

L'arrêté de protection de biotope BOIS SAINT-MARTIN (FR3800681) est situé à 3 360 m.

1.3 PARC NATIONAL, RESERVE NATURELLE (NATIONALE OU REGIONALE), ZONE DE CONSERVATION HALIEUTIQUE OU UN PARC NATUREL REGIONAL

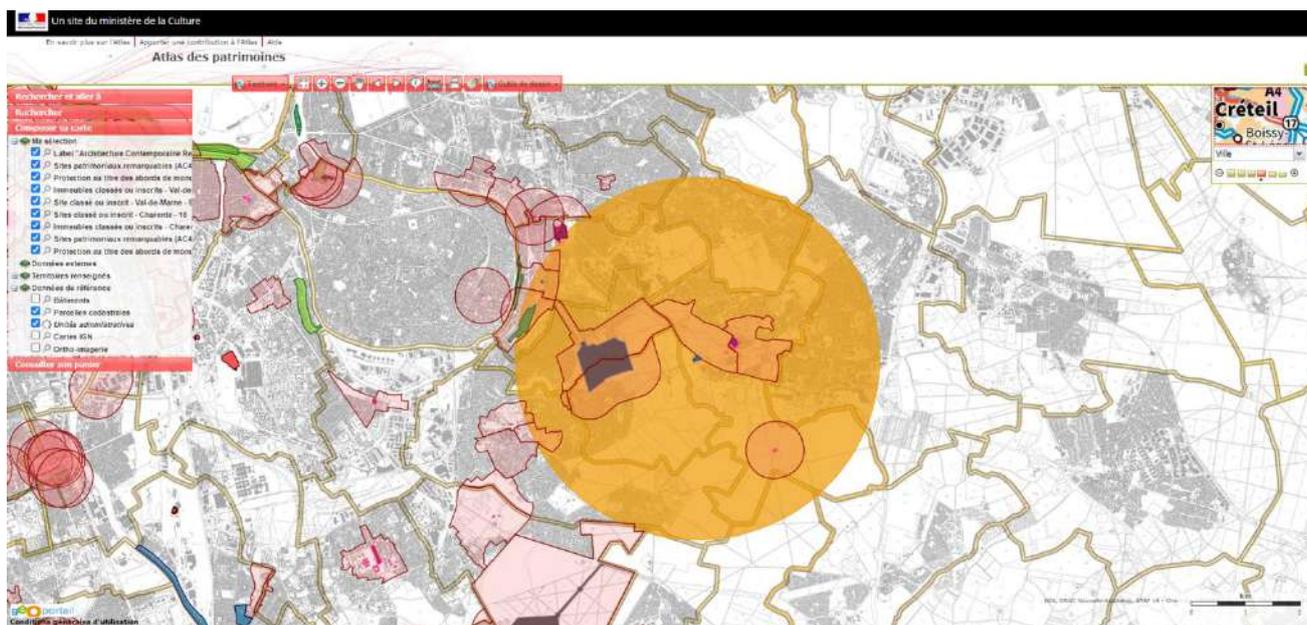


Commune de la Queue-en-Brie - Construction d'un Programme Immobilier Mixte



Le site n'est pas situé à moins de 3 km d'un parc national, d'une réserve naturelle (nationale ou régionale), d'une zone de conservation halieutique ou d'un parc naturel régional.

1.5 BIEN INSCRIT AU PATRIMOINE MONDIAL OU SA ZONE TAMPON, UN MONUMENT HISTORIQUE OU SES ABORDS OU UN SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE



La zone d'études est située en face du périmètre de protection au titre des abords de monuments historiques : Ferme de l'Hermitage (ancien Domaine de l'Hermitage) (1907183518)

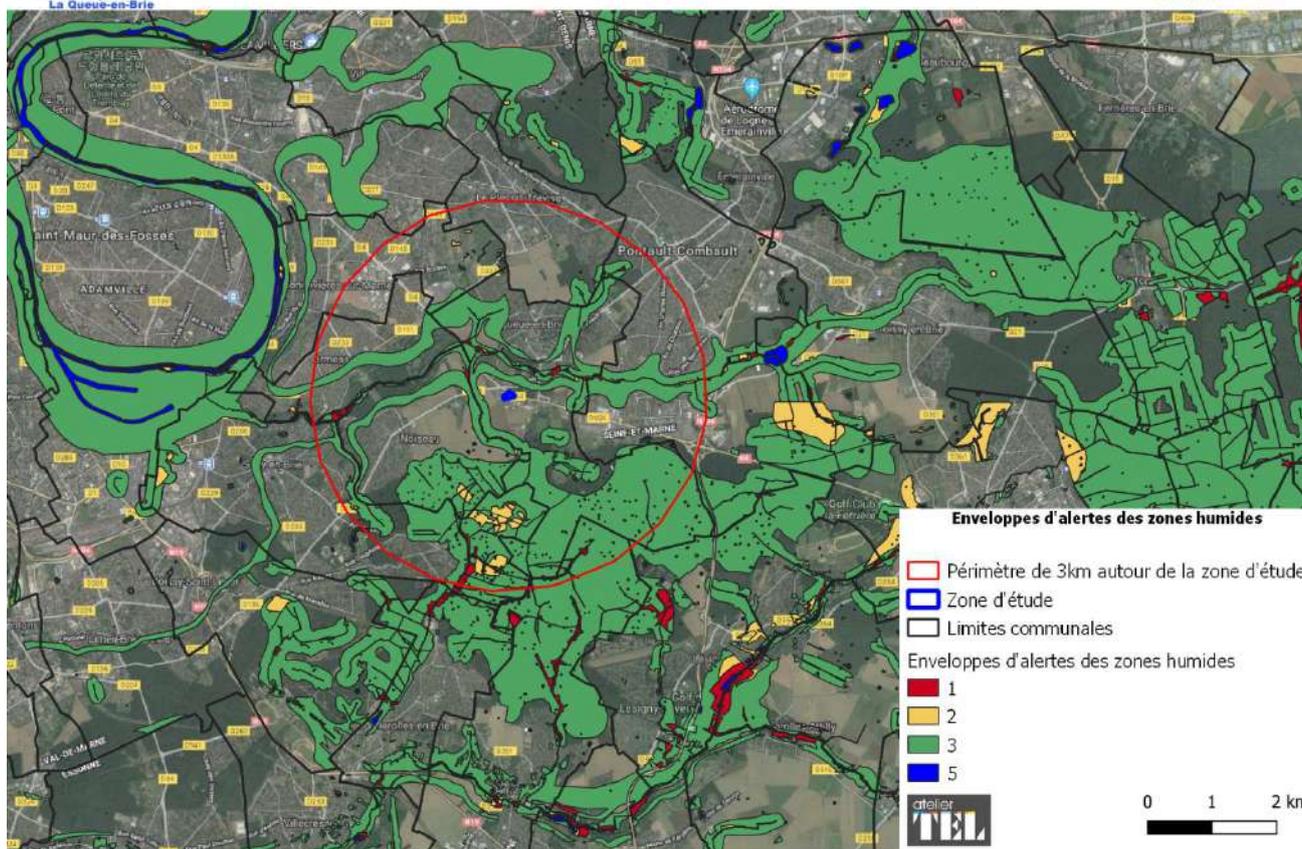
La zone d'études est localisée à moins de 3 km des périmètres suivants :

- Protection au titre des abords de monuments historiques : Tour médiévale et Eglise Saint-Nicolas (PDA 1907183517)
- Protection au titre des immeubles inscrits : Grosse tour (vestiges) (IOSLJL)
- Protection au titre des abords de monuments historiques : Château d'Ormesson (1907183361)
- Protection au titre des immeubles classés : Château d'Ormesson (ITY0S2), partiellement classé
- Protection au titre des abords de monuments historiques : Château des Marmousets (1907183343)

1.6 UNE ZONE HUMIDE AYANT FAIT L'OBJET D'UNE DELIMITATION

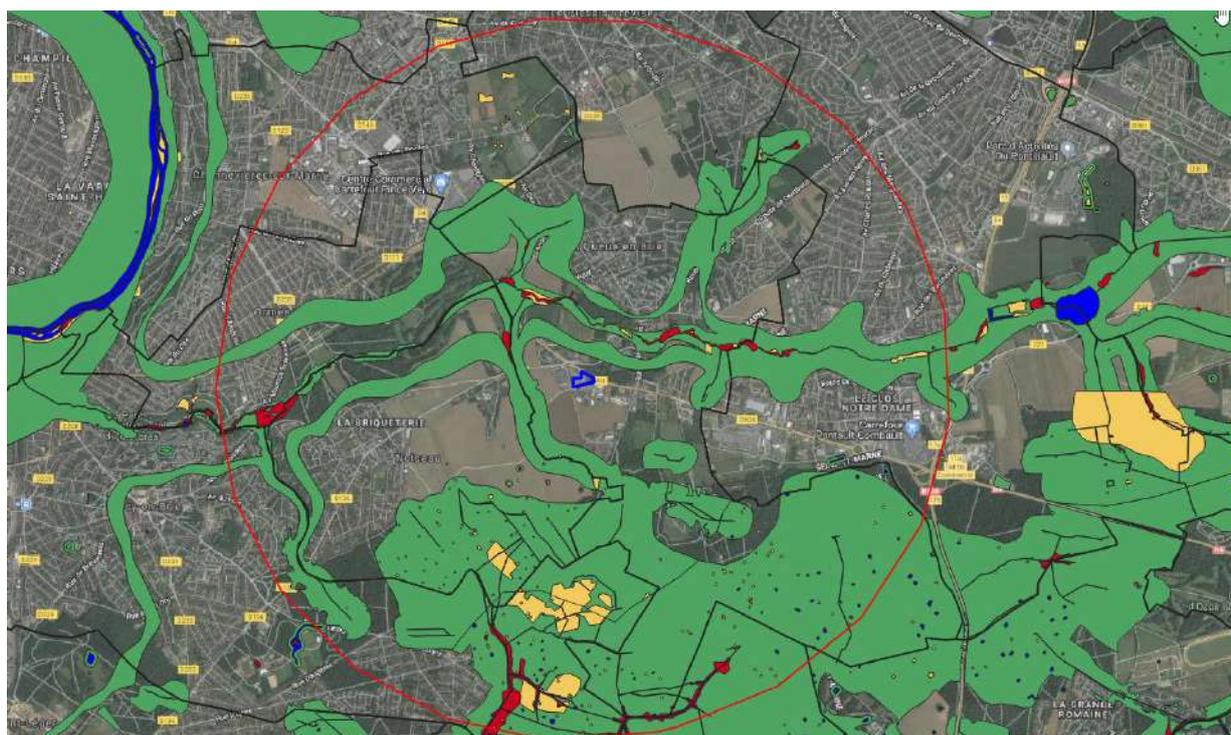


Commune de la Queue-en-Brie - Construction d'un Programme Immobilier Mixte



La zone d'étude n'est pas située sur une zone potentiellement humide.

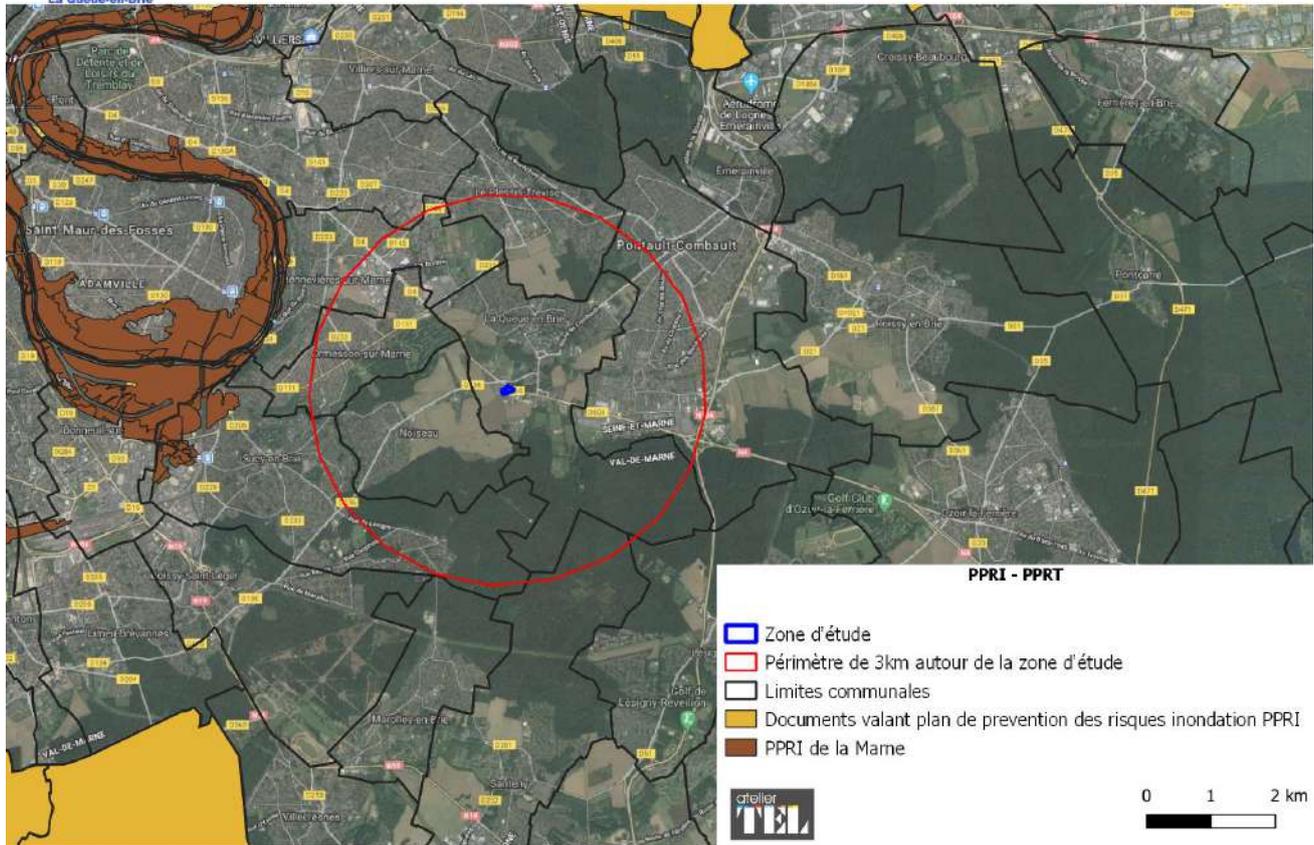
La zone d'étude est toutefois situé à proximité de quelques zones potentiellement humides de niveau 1 (le long du Morbras), de niveau 2 (en forêt de la Queue-en-Brie) ou de niveau 3 (dans la vallée du Morbras ou en forêt de la Queue-en-Brie).



1.7 PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES (PPRN) OU PAR UN PLAN DE PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (PPRT)



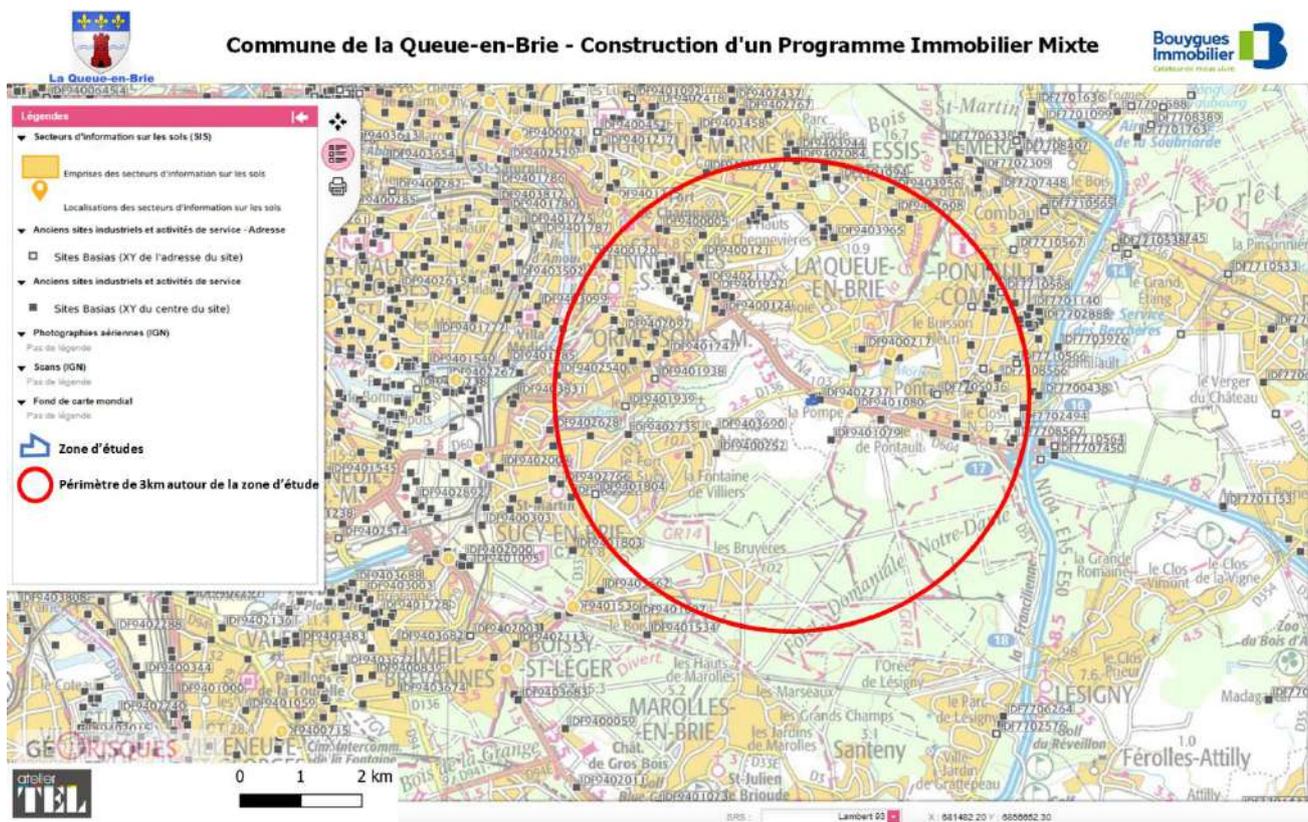
Commune de la Queue-en-Brie - Construction d'un Programme Immobilier Mixte



La zone d'étude n'est pas concernée par un PPRI ou un PPRN.

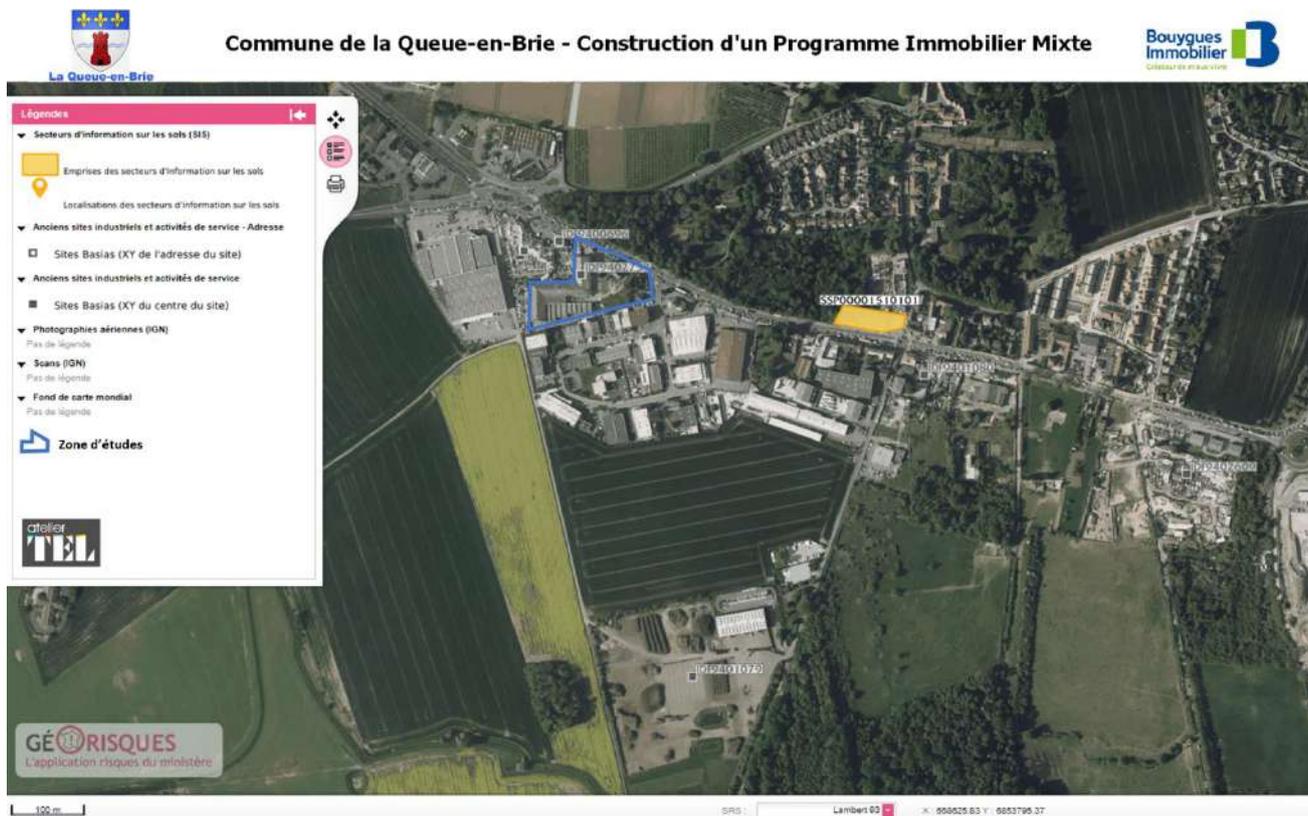
Le PPRI de la Marne est situé à plus de 3km de la zone d'études.

1.8 SITES ET SOLS POLLUES



La zone d'étude comporte un seul ancien site industriel.

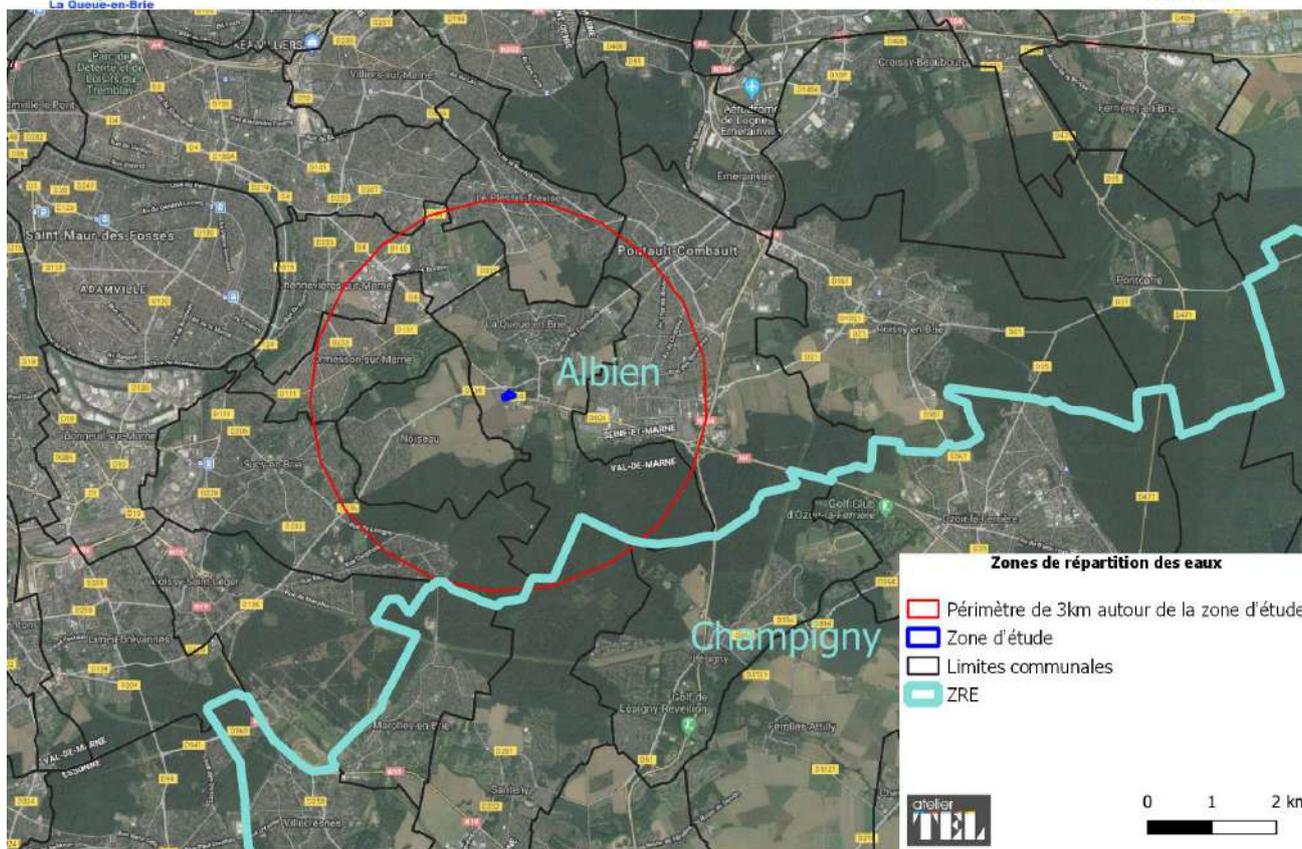
A l'échelle de la commune, on recense 11 anciens sites industriels, 2 Sites pollués ou potentiellement pollués et 2 secteurs d'information sur les sols sur Géorisques.gov.fr.



1.9 ZONE DE REPARTITION DES EAUX



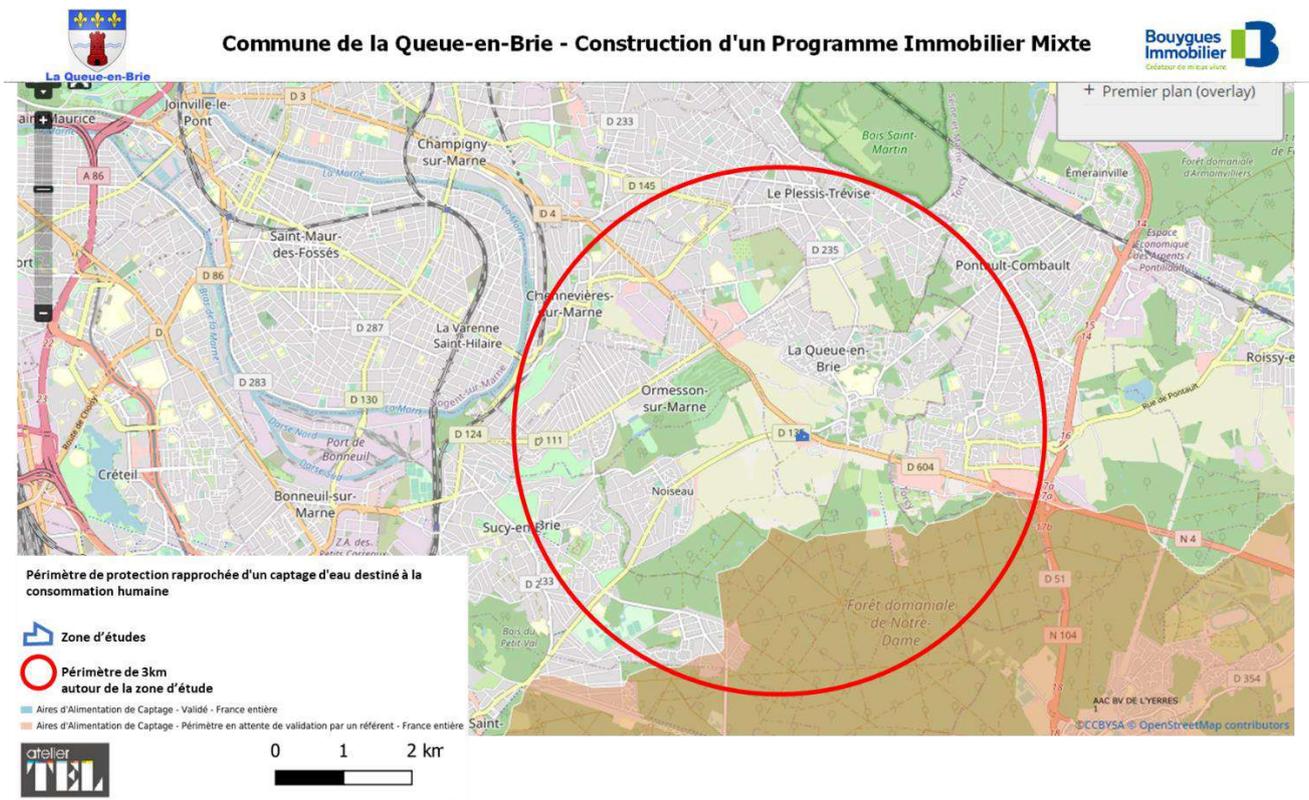
Commune de la Queue-en-Brie - Construction d'un Programme Immobilier Mixte



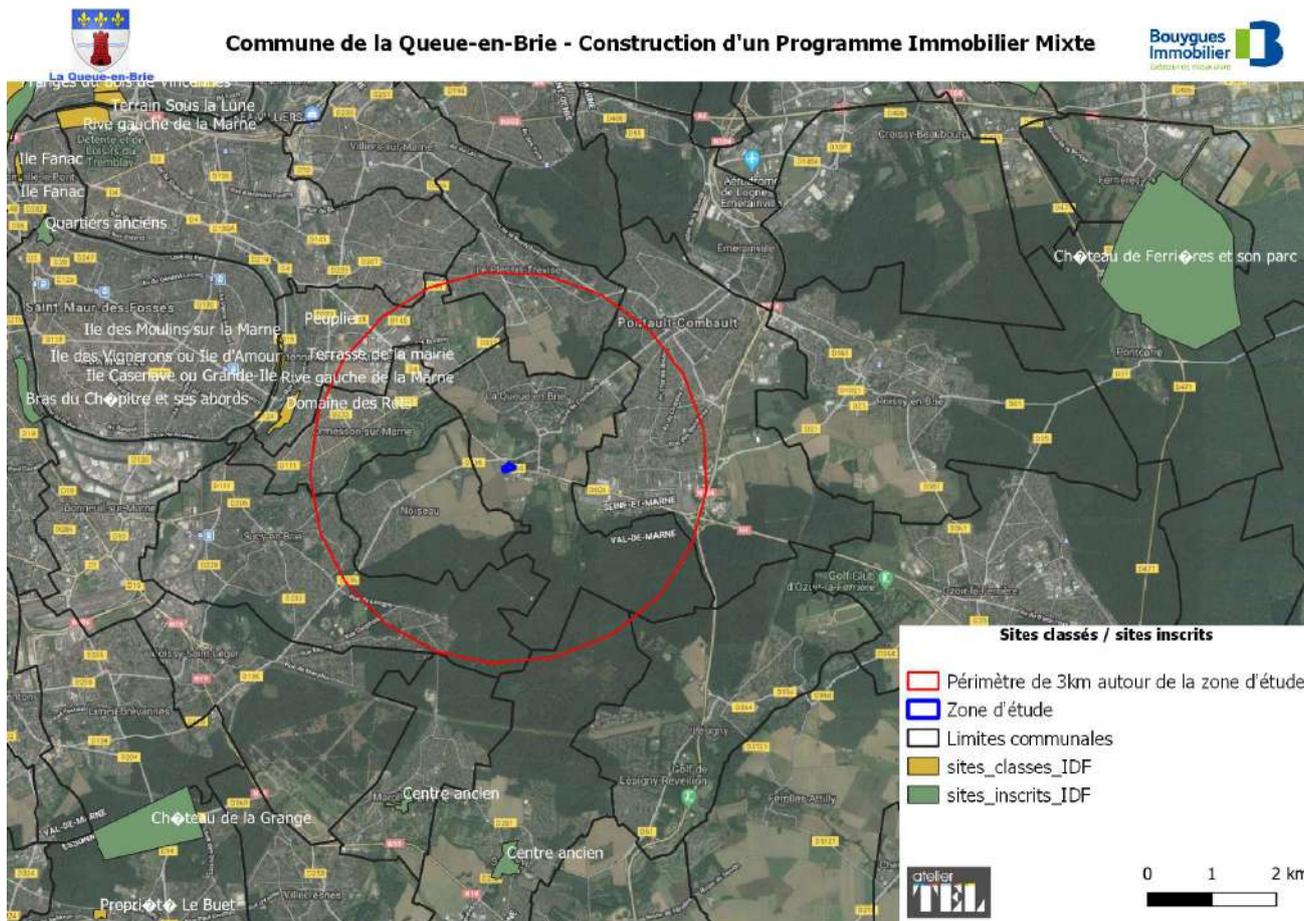
La zone d'étude est implantée en limite de la ZRE de l'Albien.

La ZRE de Champigny est située à moins de 3 km de la zone d'études.

1.10 PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE D'UN CAPTAGE D'EAU DESTINE A LA CONSOMMATION HUMAINE OU D'EAU MINERALE NATURELLE



La zone d'étude ne comporte pas de périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle.

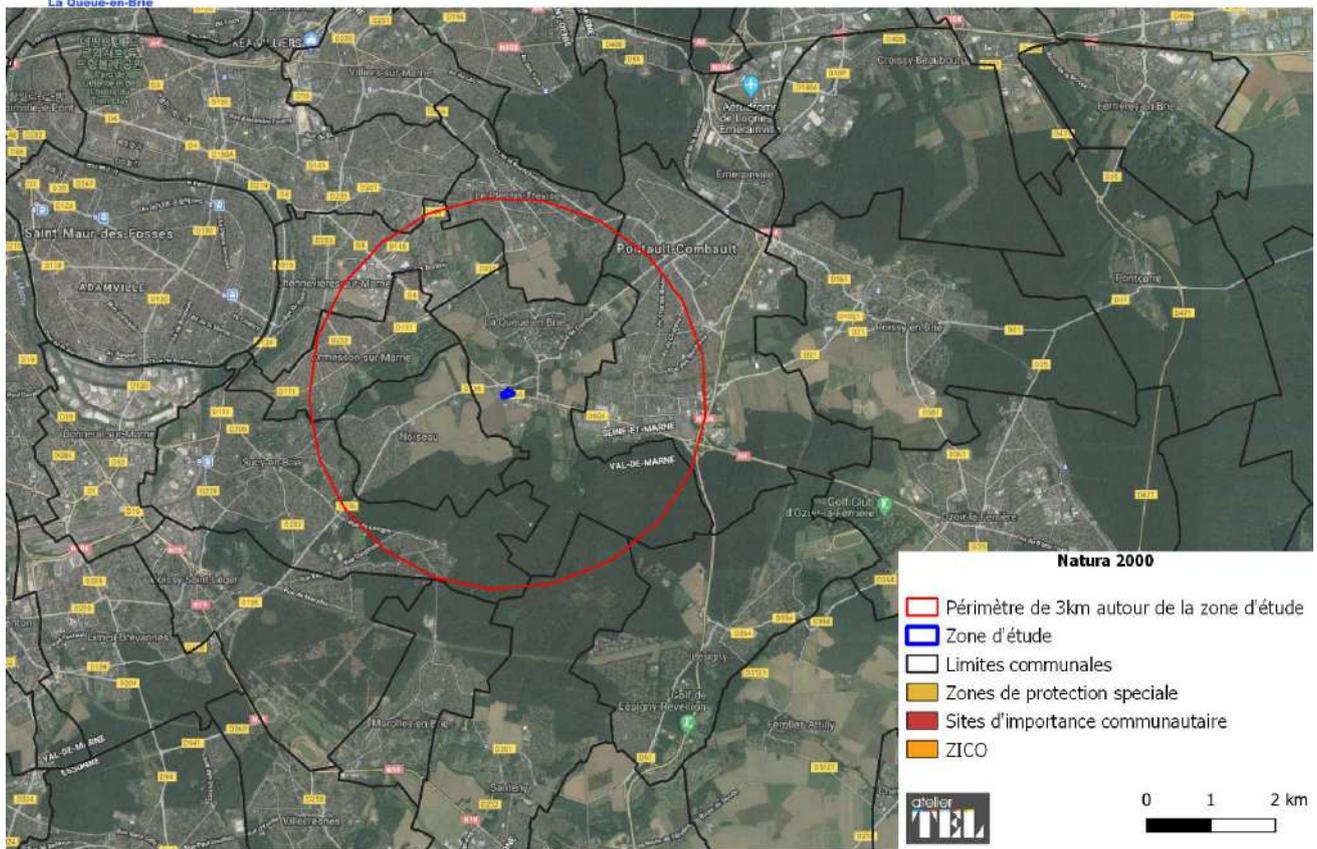


La zone d'études n'est pas concernée par un site inscrit ou classé.

Le site classé le plus proche est celui de « Domaine des Rets », à plus de 3,4 km de la zone d'étude.



Commune de la Queue-en-Brie - Construction d'un Programme Immobilier Mixte



La zone d'étude n'est pas comprise au sein d'une zone natura 2000.

Elle n'est pas implantée à proximité immédiate d'une zone natura 2000.

La zone natura 2000 « Sites de Seine-Saint-Denis - FR112013 » est située à plus de 8km au nord de la zone d'études.

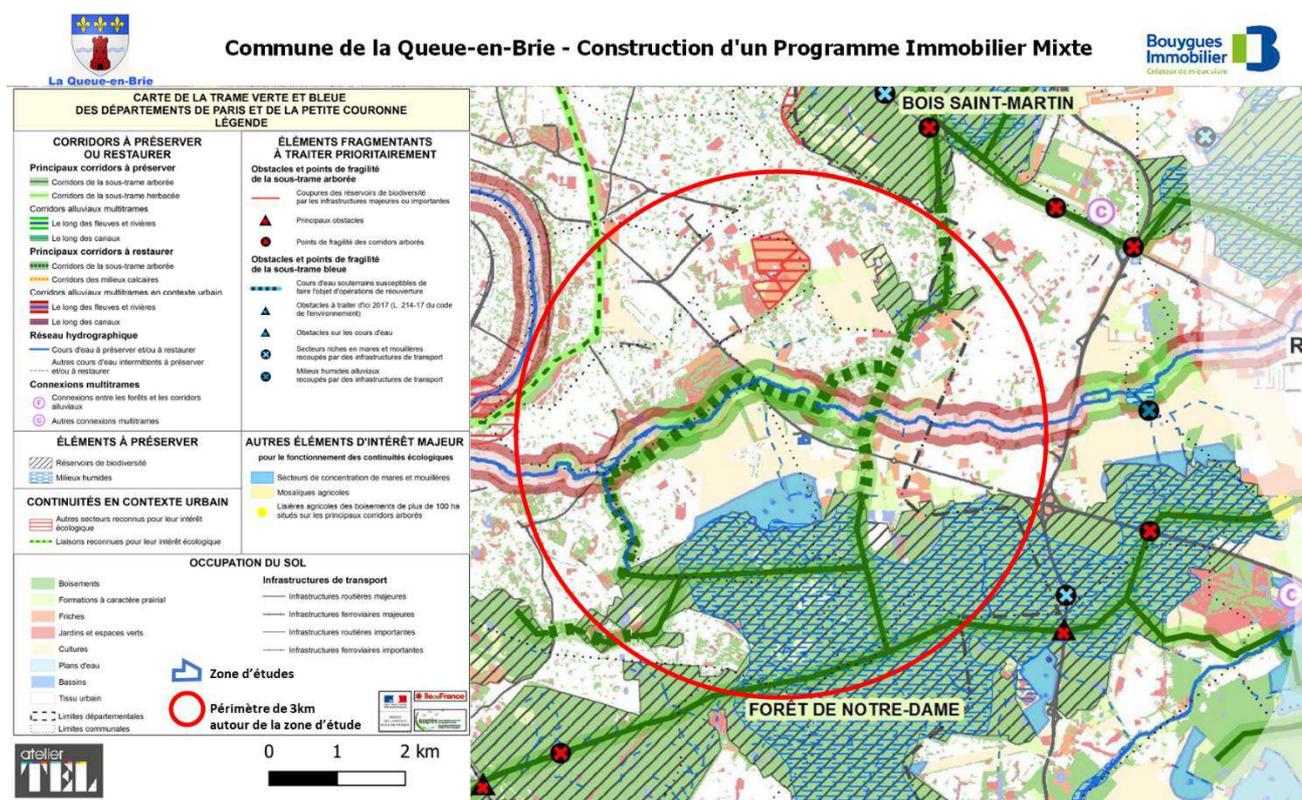
2. CARACTERISTIQUES DE L'IMPACT POTENTIEL DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE AU VU DES INFORMATIONS DISPONIBLES

2.1 RESSOURCES

La seule incidence notable concerne l'excavation des terres pour réalisation des sous-sols et des fondations. Le projet comporte une réutilisation au maximum sur place pour réalisation des espaces de pleine-terre. Au besoin, il nécessitera une mise en décharge dans les filières adaptées pour l'excédent de terre (comblement de carrières).

2.2 MILIEU NATUREL

Schéma de cohérence écologique de 2013



La zone d'étude est située dans un secteur décrit comme faisant partie du mode d'occupation des sols « tissu urbain ».

Dans le périmètre de 3km autour de la zone d'étude, on recense :

- Au nord, un sous-corridor de la trame arborée à restaurer et un corridor alluvial multi trame en contexte urbain (vallée du Morbras) ;
- Au sud, un réservoir de biodiversité (Forêt de Notre-Dame) caractérisé par des milieux humides et une concentration de mares et mouillères. Il est parcouru par un corridor de la sous-trame arborée à préserver ;
- A l'ouest et à l'est, deux sous-corridors de la trame arborée à restaurer.

2.3 RISQUES

Le projet n'engendre pas de risques.

2.4 NUISANCES

Le site accueille actuellement des activités génératrices de déplacements, vouées à disparaître. Le projet comporte 237 logements et du commerce, soit environ 275 véhicules nouveaux. Grâce à la desserte en transports en commun sur l'avenue du général de Gaulle, on peut estimer qu'environ 25% des personnes les utiliseront pour leurs déplacements domicile-travail (INSEE - Rapport de présentation du PLU), 65% utilisant tout de même leur voiture. Il y aura donc une augmentation relative du trafic automobile.

V. Les habitudes de déplacements des Caudaciens



De forts enjeux migratoires en termes de flux sortants...



Parmi les modes de transport, la voiture reste le moyen de transport privilégié des habitants de la commune. En 2012, 63% des Caudaciens utilisent une voiture pour se rendre à leur lieu de travail, contre 25% en transports en commun. L'absence de lignes de transports collectifs lourdes explique la prédominance de la voiture individuelle comme moyen de transport pour les trajets domicile/travail. Mais, ce fait n'explique pas tout. En 2011, parmi les actifs stables (donc travaillant sur la commune), 51,4% privilégient la voiture et 25,1% la marche à pied. A noter la part significative des actifs stables ne déclarant aucun moyen de transport (10,4% de télétravail), soit une part au-dessus de la moyenne départementale (3,8%).



Les transports en commun sont néanmoins prépondérants lors des migrations alternantes vers Paris. 59,7% des actifs caudaciens travaillant sur la capitale utilisent les transports en commun, comme la plupart des actifs val-de-marnais.

Une évolution encourageante des pratiques est observée sur la période 2007-2012 :

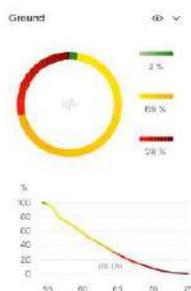
- En 2012, 47,7% des Caudaciens ont une voiture, contre 48,5% en 2007 ;
- En 2012, 41,4% ont 2 voitures ou plus contre 42% en 2007.

En dehors des bruits liés aux déplacements automobiles, le projet ne générera pas de bruit.

Il est concerné par les nuisances sonores de l'avenue du général de Gaulle comme cela a été modélisé et présenté en annexe. La façade donnant sur l'axe jouant un rôle d'écran pour le bâti situé en retrait, le cœur d'îlot sera épargné. La façade devra être traitée pour diminuer les nuisances sonores de l'axe.

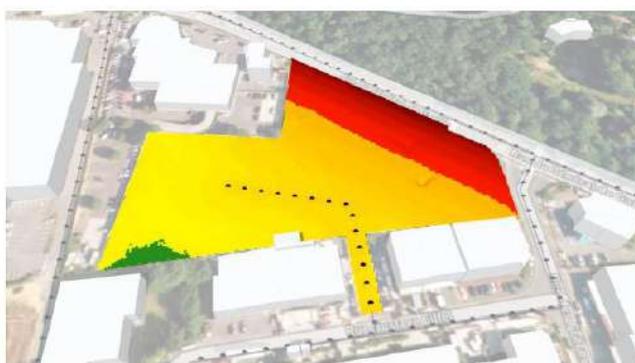
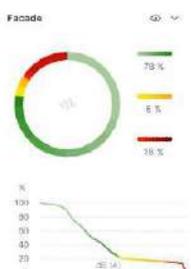


Le site étant bordé par la très fréquentée D4 (30 000 voitures chaque jour d'après les statistiques du département)



En disposant un bâtiment le long de la D4, - 78% des façades ont une pollution sonore inférieure à 55dB. - 99% ont au moins une façade au calme et 80% ont l'ensemble de leurs façades au calme.

Pour les appartements faisant face à la D4, l'architecture a été pensée pour minimiser les nuisances sonores, notamment grâce à un système de loggias.



2.5 EMISSIONS

Le projet rejettera ses eaux usées dans le réseau séparatif départemental.

Le projet rejettera ses eaux pluviales dans le réseau séparatif départemental et dans la limite des débits de fuite maximums autorisés (création de bassin de rétention).

Le projet générera des déchets ménagers en lien avec les 237 logements.

Les commerces généreront leurs propres déchets.

Les locaux adéquats permettront leur collecte.

2.6 PATRIMOINE / CADRE DE VIE / POPULATION

Le projet permet la réutilisation d'un ancien foncier commercial en zone d'habitat collectif et quelques commerces. Il n'a aucun impact sur des terrains naturels, agricoles ou forestiers.